

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-488/PR/MET modifiant l'Arrêté n° 2015-842/PR/MET portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Autorité de l'Aviation Civile.

n° 2016-488/PR/MET

Ministère MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	Date de publication 16 juillet 2016
Numéro JO n° 14 du 31/07/2016	Date du numéro 31 juillet 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- VU** La Constitution du 15 septembre 1992
- VU** La Loi n°74/AN/14/7ème L portant organisation du Ministère de l'Équipement et des Transports
- VU** La Loi n°152/AN/11/6ème L portant Code de l'Aviation Civile
- VU** La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements publics
- VU** Le Décret n°99-0078/PR/MFEN portant sur la définition et la gestion des Etablissements publics à caractère administratif
- VU** Le Décret n°2001-0211/PR/PM relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques
- VU** Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre
- VU** Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des Membres du Gouvernement
- VU** Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères
- VU** Le Décret n°2016-072/PR/MET du 24 mars 2016 modifiant le Décret n°2015-272/PR/MET portant Organisation et Fonctionnement de l'Autorité de l'Aviation Civile
- SUR Proposition du Ministre de l'Équipement et des Transports.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le présent Arrêté modifie la composition du Conseil d'Administration de l'Autorité de l'Aviation Civile.

Article 2

Le Conseil d'Administration de l'Autorité de l'Aviation Civile est composé comme suit

- Mme. MOUNA ABDI ILTIREH, Représentante de la Présidence
- M.DINI MOHAMED BOURHAN, Représentant de la Primature
- M.SAID NOUH HASSAN, Représentant du Ministère de l'Équipement et des Transports
- M.KABIR-HAMZA ABDALLAH, Représentant du Ministère du Budget
- M. IBRAHIM HAMADOU, Représentant du Ministère de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie
- M. ABDOURAHMAN CHAMSAN SALEH, Représentant du Ministère de l'Intérieur
- M.YOUSSOUF IBRAHIM HASSAN, Représentant du Ministère de la Défense
- M. HABIB IBRAHIM MOHAMED, Représentant du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement
- Mme. ROON OSMAN OMAR, Représentante du Ministère Délégué Chargé du Commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme et de la Formalisation.

Article 3

Le Ministre de l'Équipement et des Transports est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH